

Les collectivités locales, acteurs incontournables

Les actions des collectivités locales sont primordiales dans le contexte des changements climatiques. Le réseau des Villes-Santé de l'OMS a fait sien l'enjeu du climat et prône un leadership fort des acteurs locaux.

Les références entre crochets renvoient à la Bibliographie générale p. 43.

**Charlotte Marchandise
Laurence Warin
Zoë Heritage**

Réseau français des Villes-Santé de l'OMS

Au sein du processus des négociations mondiales de la 21^e conférence des Nations unies sur les changements climatiques, la COP21, les territoires sont enfin reconnus comme une part essentielle de la solution pour permettre de rester sous le seuil critique d'une augmentation de 2 °C de la température mondiale à l'horizon 2100. Parmi les acteurs mobilisés, les municipalités et les intercommunalités sont incontournables pour intégrer cette question à leurs politiques locales, en termes de réduction des émissions et dans l'adaptation aux effets du changement climatique. Les collectivités territoriales sont concernées à travers leurs compétences, leurs actions réglementaires et l'aménagement de leur territoire. Elles le sont également par leur légitimité démocratique et leur proximité avec les habitants.

Le Réseau des Villes-Santé de l'OMS

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) appréhende la santé comme un concept large et positif qui inclue de nombreux éléments de la vie quotidienne, notamment la qualité de l'environnement urbain. C'est pourquoi en 1987, l'OMS a initié les réseaux des Villes-Santé, Healthy Cities, pour promouvoir la santé dans toutes les politiques urbaines.

Une Ville-Santé est ainsi définie comme une ville qui améliore constamment la qualité de son environnement, qui favorise le développement d'une communauté solidaire et participant à la vie de la cité, qui agit en faveur de la santé de tous et réduit les inégalités, qui développe une économie diversifiée et innovante, et enfin qui donne à chacun les moyens d'avoir accès à la culture et de réaliser

son potentiel de créativité. Au sein de cette organisation mondiale, le Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS (RFVS-OMS), créé en 1990, rassemble 86 villes et intercommunalités. Un nouvel ouvrage du RFVS-OMS, intitulé « *Agir sur les déterminants de la santé : les actions des Villes-Santé* » (Presses de l'EHESP, 2015) est paru en octobre 2015 à l'occasion des 25 ans du RFVS-OMS.

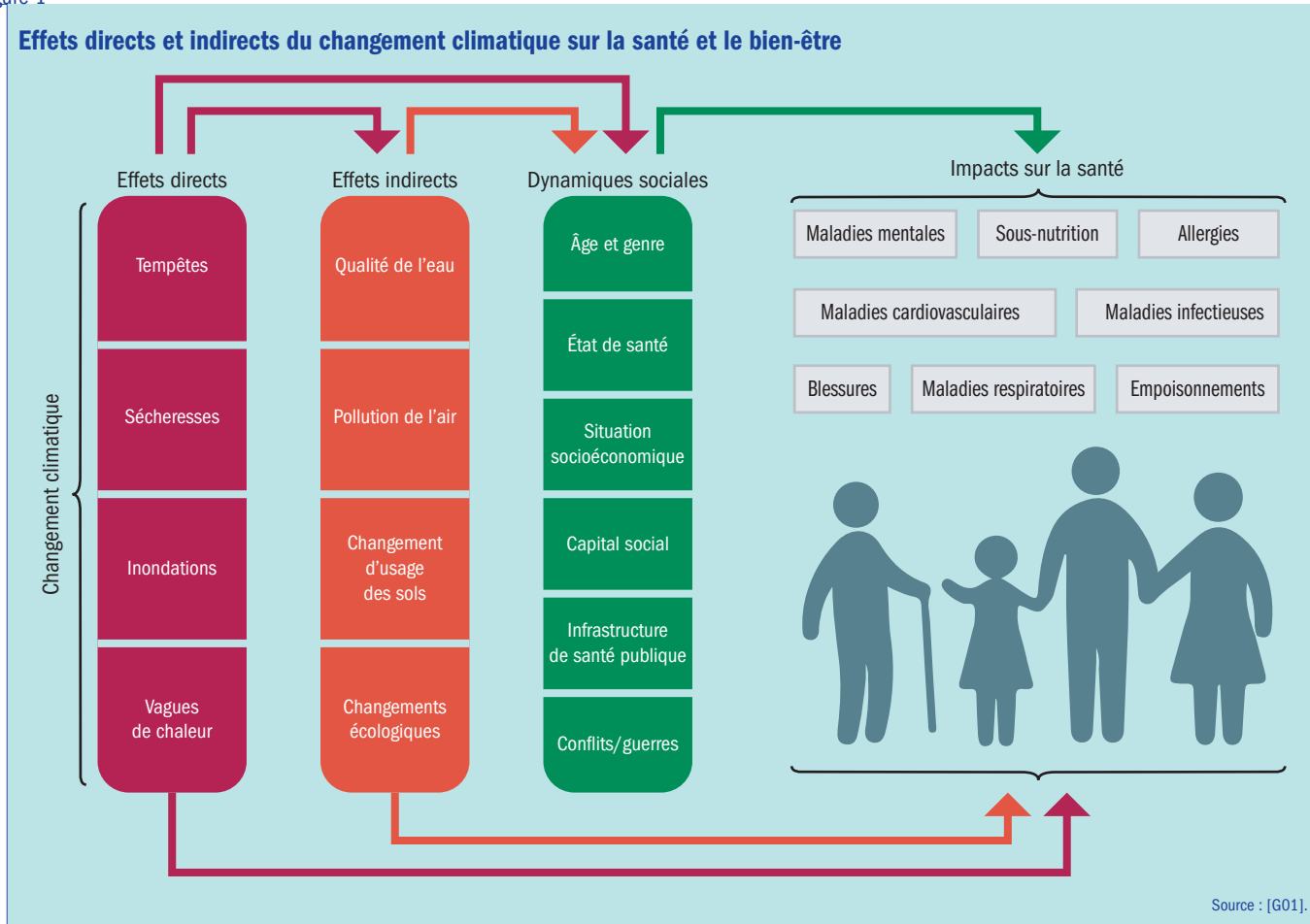
Impacts du changement climatique sur l'environnement urbain et la santé

Canicules, inondations, pollution atmosphérique sont autant de manifestations climatiques dont il faut traiter les conséquences sanitaires. Les communautés les plus vulnérables sont les premières affectées par le changement climatique [G01]. Les impacts du dérèglement climatique peuvent être directs (catastrophes naturelles), ou indirects en affectant l'écosystème par des pertes agricoles ou par l'émergence de nouvelles maladies, ou en modifiant l'économie et la structure sociale [G01]. Ces changements soulignent l'importance de la résilience communautaire, définie par l'OMS dans l'ouvrage *Santé 2020* par la capacité d'une communauté à réagir de manière proactive à des situations nouvelles ou difficiles, à se préparer aux changements et à mieux faire face aux crises et aux défis (figure 1).

Un leadership des villes

Les changements climatiques actuels affectent donc la qualité de l'environnement urbain, et ont dès lors un impact sur la santé. C'est pourquoi les Villes-Santé de l'OMS se sont saisies de l'enjeu du climat et prônent un leadership fort des acteurs locaux, revendi-

figure 1



quant leur capacité à agir rapidement à leur échelle. Dans la déclaration signée par les maires lors de la Conférence internationale des Villes-Santé d'Athènes de 2014, ils déclarent que « *la qualité de la vie urbaine implique une action urgente de notre part vis-à-vis du changement climatique et de ses effets sur la santé* ».

Les villes possèdent des leviers efficaces pour envisager un développement urbain plus durable. Elles peuvent intégrer ces stratégies à travers les politiques de transport, mobilité, enfance, jeunesse, culture, politique de la ville, logement, cohésion sociale etc.

Les outils réglementaires peuvent être mobilisés : gestion des sols, de l'eau, normes de construction, hygiène et salubrité. Les documents cadres sont également essentiels pour mener à bien des politiques transversales : Plan local d'urbanisme, Plan de déplacements urbains, Plan local de l'habitat, Plan climat air énergie territorial, Plan de protection de l'atmosphère.

Dans le cadre du Plan air climat énergie territorial 2015-2020, la ville de Dunkerque a adopté une démarche participative et a mis en place des groupes de travail thématiques pour alimenter les réflexions dans plusieurs domaines : les activités économiques, l'adaptation du territoire au changement climatique, l'exemplarité des collectivités (bâtiments, éclairage, flottes de véhicules...), la conception de la ville et la mobilité. Plusieurs actions sont en cours, telle la prise en compte du diagnostic « qualité de l'air » de l'agglomération, réalisé par Atmo Nord-Pas-de-Calais afin d'identifier des actions permettant de réduire la pollution atmosphérique sur le territoire [G02].

Qualité de l'air

La ville de Marseille a mis en place un projet de connexion des navires en escale commerciale dans le but de réduire la pollution aérienne à Marseille. Les bateaux à quai

produisent des émissions atmosphériques polluantes, et cette pollution aérienne affecte une population fragile, notamment du fait de la proximité d'écoles. Afin de limiter ce problème, le grand port maritime de Marseille et l'armateur « la Méridionale » ont raccordé trois navires équipés assurant la liaison entre le continent et la Corse au réseau électrique sur trois postes à quai dans le secteur du môle d'Arenc, aménagés chacun avec un transformateur électrique de nouvelle génération [G02].

La pollution de l'air étant également liée au transport automobile, les villes peuvent agir à travers leurs plans de déplacements urbains, qui définissent les principes d'organisation du transport et du stationnement des personnes et des marchandises dans les villes. Obligatoires pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, ils coordonnent des politiques sectorielles portant sur les modes alternatifs à la voiture, la voirie et le station-

nement. Ils contribuent à la diminution du trafic automobile, et donc de la pollution de l'air [G03].

Certaines municipalités se mobilisent pour réduire le nombre de véhicules en ville, en limitant les espaces et durée de stationnement et en le rendant payant, en favorisant l'auto-partage ou encore les parkings relais qui encouragent l'intermodalité, de la voiture au bus, au métro ou au train [G04]. Plusieurs villes en France, dont Paris et Grenoble, lancent actuellement des zones à circulation restreinte, ou zones à basses émissions, interdisant la circulation aux véhicules les plus polluants dans les cœurs de ville, de façon permanente ou à certains horaires.

Si les transports en commun sont la première réponse pour favoriser le report modal de la voiture, le développement des mobilités actives est également une priorité. L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé a lancé en 2010 une expérimentation de la signalétique piétonne dans neuf villes françaises, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Meaux, Nancy, Nantes, Nice et Paris¹. L'évaluation montre des réactions positives de la population.

D'autres villes, de toutes tailles, se sont penchées sur la mobilité active chez les enfants et ont mis en place des pédibus. Les pédibus consistent en l'accompagnement pédestre des enfants par leurs parents, du domicile vers l'école et inversement, sur des circuits sécurisés et balisés [G06]. Une autre mesure notable est celle des vélos en libre-service : La Rochelle, Rennes, Paris, Lyon, etc. ont mis en place un système de partage de vélos pour encourager les habitants à choisir ce mode de déplacement. Ces démarches améliorent la qualité de l'air respiré, réduisent les émissions de gaz à effet de serre, tout en augmentant le niveau d'activité physique de la population.

Enfin, les villes peuvent favoriser la création d'espaces de télétravail afin d'éviter la multiplication des déplacements, et des expérimentations sont en cours à travers les espaces publics numériques des territoires.

Afin de partager les expériences locales françaises, le RFVS-OMS a produit des ouvrages sur les mobilités actives et sur la qualité de l'air, ainsi que sur l'outil d'évaluation économique des effets sanitaires (HEAT) liés à la pratique du vélo et à la marche. En 2015 un groupe de travail sur l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur a été créé. Le RFVS-OMS s'associe aux réflexions natio-

nales et participe au pilotage de la Journée nationale de la qualité de l'air.

Urbanisme et habitat

L'efficacité énergétique des bâtiments communaux est une priorité qui a été portée à travers la Convention des maires. Certaines villes mettent aussi en place des réseaux de chauffage urbains ou encore des aides autour de la précarité énergétique et de l'isolation des habitations.

La ville de Metz s'est engagée à réduire de plus de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre sur son territoire d'ici 2020. Afin de réduire les émissions de CO₂ et de particules fines et autres polluants de l'air, Metz s'efforce depuis 2011 à réduire la consommation d'énergies fossiles (fioul, charbon et gaz) et a mis en place une centrale de production d'énergie à biomasse. Elle a aussi supprimé les chaufferies fioul à la ville et a mené des actions d'information et de sensibilisation auprès des commerçants et des propriétaires de bureaux pour réduire leurs consommations d'énergie [G02].

Les îlots de chaleur urbains dégradent la qualité de vie dans les villes, et ont des conséquences en termes d'allergies, de problèmes respiratoires et cardio-vasculaires, aggravés en période de canicule. En développant la nature en ville, à travers les parcs ou les trames vertes et bleues, en végétalisant les toits, en tenant compte de l'ensoleillement, des ombres portées, de la circulation de l'air comme des matériaux, les villes peuvent se « bio-climatiser ».

Les éco-quartiers sont une autre réponse pour faire face aux nouveaux défis urbains liés au changement climatique, tout en prenant en compte les problématiques actuelles de santé publique. Leur conception a un impact direct sur le mode de vie des habitants. Ces projets d'aménagement durable sont basés notamment sur la gestion raisonnée des ressources, des déchets et de l'énergie, la mixité sociale, l'optimisation des déplacements urbains, l'incitation aux modes de transports doux et la préservation de la biodiversité. La ville de Lille a intégré les problématiques de santé dans son projet d'éco-quartier, à travers la réduction de la pollution et des nuisances (bruits, allergènes), la conception de logements confortables et adaptés à tous, et la création de lieux de promenade et de détente [G07].

Les villes, des lieux d'innovation pour mobiliser les habitants et les acteurs du territoire

Les Villes-Santé mettent la justice sociale au cœur de leur action, en utilisant les ressources

locales pour lutter contre l'exclusion et les inégalités. Le mandat démocratique municipal favorise les partenariats et encourage la participation pour répondre collectivement au défi de la réduction des émissions.

Dans le cadre des contrats locaux de santé ou des partenariats avec les professionnels de santé, hospitaliers comme libéraux, les villes peuvent partager ces enjeux avec les acteurs des soins de premier recours. L'enjeu face aux nouvelles formes de maladies et d'infections est ainsi plus largement partagé. Les professionnels peuvent de leur côté relayer l'importance pour les habitants de changer leurs comportements, pour leur santé comme pour celle de la planète.

Les villes peuvent aussi interpeller directement les habitants. La ville de Rennes a lancé un projet de captage citoyen de données, dans le cadre d'une démarche participative entreprise avec les partenaires locaux. Elle vise à proposer aux citoyens de devenir eux-mêmes acteurs du suivi de la qualité environnementale de leur territoire. Les habitants collectent grâce à des capteurs électroniques des données environnementales pour les renvoyer sur des plateformes collectives permettant de visualiser l'information (cartographies, chronologies), de l'exploiter (mobilité urbaine, applications mobiles, statistiques), de la partager. Ce type de projet vise à faire des habitants non pas uniquement des usagers mais des collaborateurs actifs de la politique environnementale de la ville.

À l'occasion de la COP21, le RFVS-OMS a organisé un événement participatif afin d'encourager les innovations en la matière, sur la base d'une exposition ouverte et d'un espace collaboratif. Il ne s'agit plus de se contenter de relayer un discours sur les catastrophes attendues, mais bien d'être dans une logique d'« empowerment » et de résilience communautaire.

Face au défi climatique, les municipalités et les intercommunalités se doivent d'intégrer cette problématique à leurs politiques locales, en complément des orientations nationales. Les associations d'élus, tel le RFVS-OMS, œuvrent à partager les bonnes pratiques et à donner des outils concrets aux villes pour agir. Les mesures liées à la préservation de l'environnement et au développement urbain durable sont également bénéfiques pour la santé, la qualité de l'air, et le bien-être des habitants, favorisant l'attractivité du territoire. Un choix gagnant sur tous les plans!

1. Inpes, <http://inpes.sante.fr/>